



MINISTÈRE
DU LOGEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT,
en charge des transports interinsulaires

G O U V E R N E M E N T D E L A
P O L Y N É S I E F R A N Ç A I S E

01 OCT. 2021

ARRÊTÉ N° 0837 / MLA/DPAM du

proclamant les résultats de la session d'examen conduisant à l'obtention du certificat de patron lagonaire pêche et culture marines (CPLPCM) tenue à Moerai (Rurutu) du 31 août au 1er septembre 2021 inclus.

LE MINISTRE DU LOGEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT,
en charge des transports interinsulaires

NOR :
DAM2158434AM

Ampliations :

PR-REG	2
MLA	1
DPAM	1
CMPMF	1

Lexpol :

VP-SGG
DMRA-JOPF

- Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 23-2018 APF/SG du 18 mai 2018 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 modifié, portant nomination du Vice-Président et des Ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;
- Vu l'arrêté n° 653 PR du 23 mai 2018 modifié relatif aux attributions du Ministre du logement, de l'aménagement, en charge des transports interinsulaires ;
- Vu l'arrêté n° 1512 CM du 8 novembre 2007 relatif à la direction polynésienne des affaires maritimes ;
- Vu l'arrêté n° 838 CM du 20 juin 2002 portant nomination de Madame Catherine ROCHETEAU en qualité de chef de service de la navigation et des affaires maritimes ;
- Vu l'arrêté n° 9988 MLA du 26 octobre 2020 modifié portant délégation de signature à Mme Catherine Rocheteau, directrice des affaires maritimes polynésiennes ;
- Vu l'arrêté n° 301 CM du 24 février 2014 relative à la formation professionnelle maritime à la pêche et à la délivrance des titres nécessaires à l'exercice des fonctions à bord des navires armés à la pêche en Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 521/CM du 5 mai 2015 relatif à la formation et à la délivrance du certificat de patron lagonaire pêche et cultures marines ;
- Vu l'ouverture des sessions d'examens des modules 2 et 3 conduisant à l'obtention du certificat de pilote lagonaire (CPL) et du module 7 conduisant à l'obtention du certificat de patron lagonaire pêche et cultures marines (CPLPCM), au titre de l'année 2021 ;
- Vu l'arrêté n° 9169/MLA/DPAM du 20 août 2021 modifié, arrêtant la liste des candidats(es) autorisés(es) à se présenter aux épreuves d'évaluation orales conduisant à l'obtention du certificat de patron lagonaire pêche et cultures marines (CPLPCM), organisées à Moerai (Rurutu) du 23 au 25 août 2021 inclus ;
- Vu l'arrêté n° 10383/MLA/DPAM du 21 septembre 2021 portant désignation des membres de la commission d'examen des modules ouverts lors des sessions d'examen conduisant à l'obtention du certificat de patron lagonaire pêche et cultures marines (CPLPCM), organisées à Moerai (Rurutu) du 23 au 25 août 2021 inclus, et du module 3 "conduite du navire avancée" du brevet de capitaine de pêche côtière (BCPC), organisées à Papeete (Tahiti) du 30 avril au 7 mai 2021 inclus ;
- Vu le procès-verbal n° 06-2021/CPLPCM du 24 septembre 2021 de la commission d'examen réunie le vendredi 24 septembre 2021 à Papeete (Tahiti) ;

AR R E T E

Article 1er. - Le présent arrêté proclame les résultats prononcés par la commission d'examen réunie pour la délivrance du certificat de patron lagonaire pêche et cultures marines (CPLPCM) session d'examen n° 06-2021/CPLPCM tenue au centre d'examen



de Moerai (Rurutu) du **31 août** au **1er septembre 2021** inclus

Article 2. - La commission d'examen a décidé de valider le module 7 « pêche et cultures marines », tel que prévu par l'arrêté n° 521/CM du 5 mai 2015 susvisé, aux candidats suivants :

Candidats inscrits : 15
Candidats présents : 15
Candidat absent : 0
Candidats admis : 14
Candidats ajournés : 1

CHAN Jimmy, Timi
KONG épouse LE LOCH Léana
MANUEL Etetoa
NAEA Lisa
PAPARAI Igor, Timi
PARAU Lewis, Moana
PIHAATAE Terupe, Christian
POETAI épouse ROOINO Miriama, Murielle
TEPA Natapu, Michael
TEURUA Eritaia
TOKORAGI Fabrice, Narii
TUIHAGI Moetua, Stélio
UTIA Davy, Heiarii
UTIA Hyatopa

Article 3. - La directrice est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le

10 OCT. 2021

Pour le Ministre
du logement,
de l'aménagement,
en charge des transports interinsulaires
et par délégation,
la Directrice des affaires maritimes
polynésiennes

Le Directeur adjoint des Affaires
Maritimes Polynésiennes

Charles TAPUTUARAI

Catherine ROCHETEAU

Pour Ampliation,
Pour Le Secrétaire Général du Gouvernement
et par Délégation



[Signature]
T. FENUAITI

